

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 mars 2025

Délibération n°DE_2025_03_004B

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 18 dont 5 suppléants

AGEDI
Dépôt Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2025
055-200088961-20250318-DE_2025_03_004B-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 mars 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Fabrice DUPUIS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Vote du budget primitif 2025 - annule et remplace

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18 février 2025,

Le Président présente le rapport suivant :

"Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris en grande partie et soumis au vote du budget primitif 2025.

Toutefois, la structure du budget est ajustée par des écritures comptables. En effet, la Trésorerie relève que des recettes d'investissement en 2021 auraient dû être amorties depuis sur une durée de 5 ans. Il convient donc de procéder à une régularisation des 4/5ème ce qui augmente exceptionnellement et significativement les recettes de fonctionnement et, en miroir, les dépenses d'investissements à hauteur de 41 960 €.

En investissements, nous prévoyons l'achat de matériel informatique. Un petit budget est provisionné pour rdévelopper un applicatif pour notre roue des objectifs stratégiques (7 000 € TTC) permettant aux maîtres d'ouvrage de présenter leurs projets. Enfin, une dépense importante est provisionnée pour solder l'élaboration du schéma directeur cyclable à hauteur de 43 800 € TTC pour lequel la TVA ne sera finalement pas récupérée. Le budget global de cette section est donc estimé à 153 158,38 € couverts par des subventions, la valorisation des amortissements et la reprise du résultat de l'exercice 2024. Le résiduel est à couvrir par la provision d'un virement de la section fonctionnement évalué à 14 927,14 €.

Comme chaque année, la majeure partie des charges de fonctionnement concernent la masse salariale et les services associés de la structure (55%) dont l'ingénierie constitue le coeur de métier. Au total, ce sont 7 postes qui sont proposés à temps plein pour l'ensemble de l'année 2025, ainsi que la mission mobilité partagée avec nos collègues du Sud meusien. pour un budget global de 333 500 €. Les postes sont financés à environ 52% par des aides extérieures sachant qu'il existe encore une zone de flou sur l'accompagnement de l'ingénierie territoriale par la Région Grand Est. Aussi, les aides à l'ingénierie Leader ne seront versées qu'ultérieurement. et ne sont donc pas escomptées sur cet exercice.

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent 10% du budget global soit 62 915 €, intégrant les frais d'administration générale, les frais de déplacement des agents et l'organisation des actions transverses (Randonnée, Journée de Pays, Fête de la Science, ...). Concernant les déplacements des agents, comme évoqué lors du DOB, une étude financière a été réalisée en interne pour évaluer la pertinence de la location d'un véhicule administratif. Au regard des remboursements de frais engagés par la collectivité en 2024 et d'une utilisation potentielle du véhicule à hauteur de 70% des trajets réalisés, le surcoût estimé de la location et ses frais annexes (assurance et carburant) s'élève à environ 200 € pour l'année.

Le budget de fonctionnement réservé aux actions de l'année 2025 est évalué à 145 000 € avec un important volet Culture comprenant la programmation des projets fédérateurs, intégralement couvert par les subventions des partenaires, mais également la résidence de territoire.

Pour la mobilité, il est rappelé la reprise financière par chacun des PETR du dispositif de covoiturage au sein d'un projet de coopération Leader ainsi que la fin des actions engagées dans le cadre de l'AMI TENMOD. Cela représente un budget prévisionnel de 15 000 €.

Sur le service habitat, l'essentiel des dépenses concernera des formations aux audits.

Comme habituellement, le budget est marqué par une importante part réservée à la communication (22 500 €), cela rendu nécessaire par le renforcement du CTEAC et de Roul'en Meuse ainsi que les déploiements du SPRH et du nouveau programme Leader.

Pour atteindre l'équilibre, les amortissements évoqués précédemment et la reprise de l'excédent cumulé permet de renforcer la trésorerie de la collectivité tout en maîtrisant le niveau de cotisation des EPCI. Nous envisageons aussi de renforcer le recours à des prestations, à l'exemple du renouvellement de la co-animation du réseau départemental des Promeneurs du Net.

Au regard de ces éléments, la participation des EPCI pour l'année 2025 reste proposée à 2,55 € / habitant sur la base de la population DGF 2024. Il convient également de prévoir une participation de 0,03 € / habitant en vue du bouclage de la programmation EAC. A ce titre, la participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre est évaluée à 1 577,58 €."

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du PETR DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

ADOpte le budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 798 710.21 Euros

En dépenses à la somme de : 764 280.31 Euros

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	115 700.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	322 000.00
65	Autres charges de gestion courante	124 103.00
66	Charges financières	300.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 910.00
023	Virement à la section d'investissement	14 927.14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 181.79
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		611 121.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	3 180.00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 500.00
74	Dotations et participations	532 343.41
75	Autres produits de gestion courante	5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 908.92
002	Résultat de fonctionnement reporté	45 614.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		645 551.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	50 800.00
21	Immobilisations corporelles	1 000.00
13	Subventions d'investissement	52 449.46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 908.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		153 158.38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	98 936.96
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 140.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 927.14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 181.79
001	Solde d'exécution section investissement	7 972.49
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		153 158.38

ARTICLE 3 :

APPROUVE, avec une abstention, l'acquisition d'un véhicule administratif pour la collectivité.

FIXE la cotisation annuelle de fonctionnement pour l'année 2025 à 2,55 € par habitant sur la base de la population DGF 2024.

SOLLICITE une participation exceptionnelle de 0,03 € / habitant DGF pour le bouclage de la programmation EAC, étant entendu que celle-ci sera appelée au réel en fonction des bilans des projets qui nous seront présentés durant l'été.

PRECISE qu'aucune cotisation n'est appelée pour la section d'investissement.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET